

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

**CGG**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Defense Cedex  
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de  
Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de  
Surveillance au capital de € 8 320 000  
RCS Nanterre 784 824 153  
  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**CGG**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017**

A l'Assemblée Générale de la société CGG,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 3.001.919 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 29 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Jean-Luc Barlet

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Pfeuty



**CGG**

Société Anonyme au capital de EUR 5 854 573  
Siège social : Tour Maine-Montparnasse - 33, Avenue du Maine - 75015 PARIS

---

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS  
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

---

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature, versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à :

**3 001 919 EUR**

(TROIS MILLIONS MILLE NEUF CENT DIX NEUF EUROS)

Paris, le 27 mars 2018

Le Directeur Général,

Jean-Georges MALCOR

---

CGG

Téléphone : + 33 1 64 47 45 00  
Télécopie : + 33 1 64 47 34 31

egg.com

Tour Maine-Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 Paris, France

Société Anonyme au Capital de 5 854 573 € N° 969 202 241 RCS Paris - Code TVA UE : FR 16 969 202 241 - APE : 7010Z  
Siège Social : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, FRANCE

Une société du Groupe CGG